



1° Transports ferroviaires, guidés et routiers, voies navigables, transports maritimes, aviation civile, applications satellitaires, météorologie, mobilités routières, gestion du réseau routier national et organisation des transports pour la défense. Offre de mobilité sur tous les territoires, qualité, sécurité et accessibilité des transports ;

2° Intermodalité, développement des services express régionaux métropolitains, transports longs du quotidien ;

3° Transport de marchandises et de logistique ;

4° Ports, transports maritimes, marine marchande et réglementation sociale dans le domaine maritime. Équipement logistique et desserte des ports maritimes ;

12° Accessibilité des transports (promotion du droit à la mobilité).

5° réglementation sociale et questions sociales dans le domaine des transports ;

11° Décarbonation et électrification des transports ;

6° Sécurité et sûreté des mobilités et de leurs infrastructures, réglementation technique des véhicules ;

**MINISTÈRE DES
TRANSPORTS
(ATTRIBUTIONS DÉCRET
N°2025-1024)**

10° Équipement routier et autoroutier ;

7° Politique industrielle concernant le secteur des transports (projets d'exportation) ;

9° Construction aéronautique (élaboration et mise en œuvre des programmes de recherche et de développement ;

8° Compétitivité des filières économiques des transports et des mobilités ;